

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 13 MARS 2024

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Charlevoix, tenue le mercredi 13 mars 2024, à 19 h 15, au centre administratif de La Malbaie, à laquelle sont présents et forment quorum :

PRÉSENCES		Présent	Absent
Membres parents d'un élève			
	Lucie Dufour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Patricia Guay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Brigitte Lavoie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lucie Maltais	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lynda Tremblay	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Membres du personnel			
	Jean-François Giroux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Tristan Lussier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Membres de la communauté			
	Sylvain Beaudry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sandra Fortin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Antoine Laflamme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aurélie Savard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Andréanne Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestionnaires			
	Simon Gagné, directeur général adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Michèle Moreau, secrétaire générale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Martine Vallée, directrice générale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**OUVERTURE DE LA RÉUNION, CONSTATATION DU QUORUM ET
DÉNONCIATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

La présidente, madame Lucie Maltais, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. Elle s'assure que la procédure de convocation a été respectée et que tous ont reçu la documentation.

Les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

Aucun conflit d'intérêts en lien avec les dossiers prévus à l'ordre du jour n'est soulevé.

CA : 235-24

ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Beaudry et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à l'adoption du projet d'ordre du jour avec l'ajout suivant au point 13a :

- Contrat de service pour l'entretien ménager au Centre éducatif Saint-Aubin.

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES
EXTRAORDINAIRES DES 23 NOVEMBRE 2023 (MODIFIÉ) ET 14
DÉCEMBRE 2023 ET SUIVIS**

CA : 236-24

IL EST PROPOSÉ par madame Patricia Guay et **RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** le procès-verbal modifié du 23 novembre tel que déposé.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CA : 237-24

IL EST PROPOSÉ par madame Aurélie Savard et
RÉSOLU unanimement d'**ADOPTER** le procès-verbal du 14 décembre tel que déposé.

En suivi, madame Martine Vallée indique que l'offensive en construction se déroule bien :

- Conduite d'engins de chantier : nous en sommes à 23 élèves sur les 24 inscriptions initiales;
- Électricité : nous en sommes à 10 élèves sur les 11 inscriptions initiales;
- Le gouvernement a annoncé une phase 2 en offensive de la construction pour l'automne.

La formation en coiffure devrait aussi aller de l'avant sous peu.

Concernant le financement pour les gymnases à l'école Marie-Reine et à l'école Saint-François, nos demandes ont passé l'étape de l'admissibilité avec succès. Nous attendons maintenant de savoir si nos projets seront priorisés par le gouvernement.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022-2023

À l'invitation de la présidente, madame Martine Vallée, directrice générale, présente le rapport annuel 2022-2023 du Centre de services scolaire de Charlevoix.

Ce rapport annuel a été transmis au ministère de l'Éducation en décembre dernier. La version complète est disponible sur le site web du centre de services scolaire.

PLAN TRIENNAL DES RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2024-2027 ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2024-2025

CA : 238-24

ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2024-2025

CONSIDÉRANT le libellé de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après nommée la « LIP ») qui oblige le Centre de services scolaire de Charlevoix à établir le plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

CONSIDÉRANT que ce même article de la LIP prévoit la délivrance des actes d'établissement en conséquence;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du comité de parents et des MRC de la région de Charlevoix, conformément aux articles 193 et 211 de la LIP;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Lavoie et
RÉSOLU à l'unanimité d'**ADOPTER** les actes d'établissements 2024-2025 tels que déposés.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CA : 239-24

**PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES
IMMEUBLES 2024-2027**

CONSIDÉRANT le libellé de l'article 211 de *la Loi sur l'instruction publique* (ci-après nommée la « LIP ») qui oblige le Centre de services scolaire de Charlevoix à établir le plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

CONSIDÉRANT que ce même article de la LIP prévoit la délivrance des actes d'établissement en conséquence;

CONSIDÉRANT les résultats des consultations effectuées auprès du comité de parents et des MRC de la région de Charlevoix, conformément aux articles 193 et 211 de la LIP;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Andréanne Tremblay et **RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027 tel que déposé.

CA : 240-24

ABROGATION DE LA POLITIQUE SUR L'ÉVALUATION DES CADRES

CONSIDÉRANT la mise à jour de la *Politique de gestion relative aux conditions d'emploi du personnel cadre* adoptée le 25 octobre 2023;

CONSIDÉRANT que cette Politique prévoit que les modalités d'évaluation et de supervision du personnel cadre sont établies par la direction générale, après consultation auprès des associations concernées;

CONSIDÉRANT que la *Politique concernant l'évaluation des cadres des écoles et des administrateurs* adoptée par le Conseil des commissaires le 14 mars 2000 est devenue caduque;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-François Giroux et **RÉSOLU** unanimement d'**ABROGER** la *Politique concernant l'évaluation des cadres des écoles et des administrateurs* du Centre de services scolaire de Charlevoix.

CA : 241-24

STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2024-2025

CONSIDÉRANT le dépôt de la structure administrative effectué à la séance de travail du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les discussions, les réflexions et les enjeux discutés avec les membres du conseil d'administration lors de cette séance de travail;

CONSIDÉRANT la consultation des associations du personnel cadre;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 85 du *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs*, le conseil d'administration doit approuver les plans d'effectifs du personnel cadre;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Beaudry et **RÉSOLU** à l'unanimité d'**ADOPTER** la structure administrative concernant les emplois de cadres d'écoles et de centres et la structure administrative concernant les emplois d'administrateurs, telles que présentées.

CA : 242-24

APPROBATION DE LA LISTE DES PROJETS 2024-2025 DANS LE CADRE DES MESURES EN MAINTIEN D'ACTIFS

CONSIDÉRANT les mesures 50621 – Maintien des bâtiments et 50622 – Résorption du déficit d'entretien octroyées au Centre de services scolaire de Charlevoix dans les paramètres de financement pour l'année 2024-2025;

CONSIDÉRANT la liste des projets 2024-2025 déposée aux membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation de la régisseuse et du directeur des ressources matérielles et du transport scolaire;

IL EST PROPOSÉ par madame Sandra Fortin et **RÉSOLU** à l'unanimité de :

APPROUVER la liste suivante des projets de maintien d'actifs 2024-2025 pour la mesure 50621 - Maintien des bâtiments et la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien :

1. Réfection du drainage - École Saint-Pierre
2. Rénovation de la cafétéria - École secondaire du Plateau
3. Rénovation du plancher - École Fernand-Saindon
4. Rénovation des blocs sanitaires et des planchers - École Dominique-Savio
5. Rénovation du plancher du gymnase - École Sir-Rodolphe-Forget
6. Réfection de la salle mécanique - École Notre-Dame-du-Bon-Conseil
7. Réfection de la salle mécanique - École Marie-Reine
8. Remplacement de l'ascenseur - Centre éducatif Saint-Aubin
9. Rénovation du plancher du gymnase - Centre éducatif Saint-Aubin

CA : 243-24

CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025

CONSIDÉRANT l'obligation qui incombe au Centre de services scolaire de Charlevoix en vertu de l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* à l'effet d'établir un calendrier scolaire pour nos établissements ;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des instances concernées;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et du directeur des Services éducatifs;

IL EST PROPOSÉ par madame Patricia Guay et **RÉSOLU** à l'unanimité d'**ADOPTER** le calendrier scolaire 2024-2025 tel que déposé.

CA : 244-24

POLITIQUE RELATIVE À LA GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 26 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et afin de répondre aux différentes recommandations du commissaire à la lutte contre la corruption, de la Commission Charbonneau et du Vérificateur général du Québec, le Conseil du trésor a édicté, en juin 2016, la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle* (Directive);

CONSIDÉRANT que cette Directive a pour but de préciser les obligations du centre de services scolaire en regard de la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT qu'en réponse à cette obligation, le Centre de services scolaire de Charlevoix a défini une politique visant à structurer la démarche de gestion des risques en la matière;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de politique aux membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le projet de politique a été présenté au comité de gouvernance et d'éthique le 30 janvier 2024 et que les membres du comité recommandent son adoption;

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Dufour et **RÉSOLU** à l'unanimité d'**ADOPTER** la *Politique relative à la gestion des risques en matière de corruption et de collusion* telle que déposée.

CA : 245-24

RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES LIÉES AUX FONCTIONS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que la modification de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* est entrée en vigueur le 28 août 2023;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau règlement doit être adopté pour prévoir la procédure d'examen de toute plainte concernant une fonction du centre de services scolaire, autres que les plaintes assujetties à la procédure prévue par la *Loi sur le protecteur national de l'élève*;

CONSIDÉRANT que le projet de *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes liées aux fonctions du centre de services scolaire* a été soumis au processus de consultation prévu à la *Loi sur l'instruction publique* auprès de chaque conseil d'établissement et du comité de parents;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT l'avis public diffusé le 6 février 2024 et indiquant l'objet du règlement, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Lavoie et **RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes liées aux fonctions du centre de services scolaire* tel que proposé.

CA : 246-24

**MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT RELATIF AUX RÈGLES DE
FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

CONSIDÉRANT l'adoption du *Projet de loi 23 modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation* en date du 7 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que le *Projet de loi 23* modifie le délai prévu au troisième alinéa de l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* en précisant que « *l'ordre du jour d'une séance et les documents qui l'accompagnent doivent être transmis aux membres au moins sept jours avant la tenue de la séance* »;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration ne peut déroger à ce délai de sept jours;

CONSIDÉRANT le besoin de mettre à jour certaines dispositions du *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration* en raison de l'adoption du *Projet de loi 23*;

CONSIDÉRANT l'avis et la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique de modifier le dernier alinéa du paragraphe 5.1 et le paragraphe 10.1.1 du *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration* de la façon suivante :

5.1 Convocation, ordre du jour et documentation
(...)

L'ordre du jour d'une séance et les documents qui l'accompagnent doivent être transmis aux membres au moins **sept (7) jours** avant la tenue de la séance.

10.1.1 Inscription à l'ordre du jour

Tout membre peut faire inscrire un sujet en s'adressant à la présidence au moins **sept (7) jours** avant la séance. Si le point est amené pour décision, un projet de résolution est soumis avec la demande.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-François Giroux et **RÉSOLU** à l'unanimité d'**ADOPTER** les modifications au *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration* telles que proposées.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CA : 247-24

**CONTRAT DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER AU CENTRE
ÉDUCATIF SAINT-AUBIN**

CONSIDÉRANT que le contrat de service pour l'entretien ménager au Centre éducatif Saint-Aubin se termine le 30 juin 2024;

CONSIDÉRANT que ce contrat prévoit la possibilité de convenir d'une prolongation pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT qu'aucune entente n'est possible pour l'année de prolongation prévue au contrat;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public sera lancé le 5 avril 2024 sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour un contrat de service pour l'entretien ménager au Centre éducatif Saint-Aubin en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2024;

CONSIDÉRANT qu'un délai est requis entre l'octroi du contrat et le début des travaux estivaux d'entretien ménager pour permettre la planification de ces travaux;

CONSIDÉRANT l'article 139 du *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

CONSIDÉRANT le calendrier des rencontres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'enveloppe financière dédiée à l'entretien ménager des établissements du Centre de services scolaire de Charlevoix;

CONSIDÉRANT que les règles de gestion contractuelle prévoient que le contrat est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ par madame Aurélie Savard et **RÉSOLU** à l'unanimité de **DÉLÉGUER** à la direction générale le pouvoir d'autoriser l'octroi d'un contrat de service qui respecte la *Politique de gestion contractuelle* et dont la valeur se situe à l'intérieur de l'enveloppe financière dédiée à l'entretien ménager.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière aura lieu mardi 25 juin 2024, à 19 h 15, au centre administratif de Baie-Saint-Paul.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CA : 248-24

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 20, **IL EST PROPOSÉ** par madame Sandra Fortin et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à la levée de l'assemblée, les points à l'ordre du jour ayant tous été traités.

Lucie Maltais, présidente

Michèle Moreau, secrétaire générale